

Dépôt :

Yves Cruchten (LSAP)

Luxembourg, le 14 juillet 2026



Motion

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- qu'un projet de loi est actuellement en élaboration afin d'encadrer la production de systèmes d'armes sur le territoire national, y compris des systèmes d'armes létales, et qu'il est dès lors essentiel que la Chambre des Députés définisse en amont les principes éthiques, juridiques et humanitaires devant guider les choix du Luxembourg en la matière ;
- que le Luxembourg augmente progressivement ses investissements dans le domaine de la défense et participe à des programmes d'acquisition et de développement de capacités militaires au niveau national, européen et de l'OTAN ;
- que ces investissements doivent demeurer pleinement conformes aux engagements internationaux du Luxembourg ainsi qu'aux principes de l'État de droit ;
- que le Luxembourg est État partie à l'ensemble des principaux traités multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, le Traité sur le commerce des armes, la Convention d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous-munitions, et que le Luxembourg participe également aux régimes de contrôle des exportations, dont l'Arrangement de Wassenaar, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des fournisseurs nucléaires ;
- la Résolution n° 2051 et la Recommandation n° 2069 y relative, adoptées par le Conseil de l'Europe en 2015 au sujet des drones et des assassinats ciblés (« targeted killings ») et la nécessité de respecter les droits humains et le droit international ;

- que si les armes nucléaires constituent à juste titre une ligne rouge, d'autres technologies et systèmes d'armes soulèvent également des questions fondamentales sur les plans juridique, éthique, humanitaire et des droits humains ;
- que les systèmes d'armes létales autonomes, les armes biologiques, les armes chimiques, certaines technologies fondées sur l'intelligence artificielle ou encore des systèmes susceptibles de violer le droit international humanitaire font aujourd'hui l'objet d'importants débats au sein de la communauté internationale ;
- que le Luxembourg, en tant qu'État attaché au multilatéralisme, au droit international et à la protection des droits fondamentaux, doit disposer d'un cadre transparent guidant ses décisions en matière d'acquisition, de financement ou de participation à des programmes d'armement ;

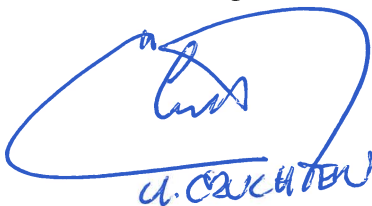
Affirme

que les investissements et acquisitions dans le domaine de la défense doivent respecter notamment :

- le droit international humanitaire et les droits humains ;
- les conventions internationales auxquelles le Luxembourg est partie ;
- le principe d'un contrôle humain significatif (« meaningful human control ») sur les systèmes d'armes faisant appel à l'intelligence artificielle ou à l'autonomie ;
- les engagements internationaux du Luxembourg relatifs aux armes interdites ou faisant l'objet de restrictions internationales ;
- le principe de précaution face aux technologies susceptibles de porter atteinte aux principes fondamentaux de l'humanité ;

Invite le Gouvernement à

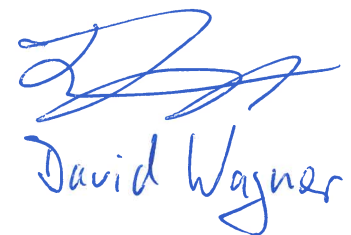
- présenter à la Chambre des Députés, un projet de cadre national relatif aux principes éthiques, juridiques et humanitaires applicables aux investissements, aux acquisitions et à la production, dans le domaine de la défense, afin qu'il fasse l'objet d'un débat et d'un vote de la Chambre ;
- préciser, dans ce cadre national, les lignes rouges applicables aux systèmes d'armes létales autonomes capables de sélectionner et d'engager des cibles sans contrôle humain significatif, notamment en vue d'exclure leur production sur le territoire national, leur acquisition ou la participation du Luxembourg à des programmes les concernant ;
- prévoir, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre national, le recours à une expertise indépendante en matière d'éthique, de droit international humanitaire, de droits humains et de nouvelles technologies.



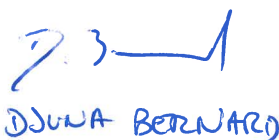
U. C. K. H. T. E. N.



S. C. C. H. E. N. E. F.



David Wagner



DIANA BERNARD